Envoyé en préfecture le 09/02/2026
Reçu en préfecture le 09/02/2026
Publié le
ID : 035-213500176-20260112-0006_2026-DE

COMMUNE DE LA BAUSSAINE
Département d'Ille-et-Vilaine

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois de janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune de La Baussaine s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, après convocation légale le cinq du mois de janvier deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur Jérémy LOISEL, Maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

Etaient présents : Jérémy LOISEL, Jean-Charles MONTEBRUN, Gaëlle COÏC, Jérôme RIAND, Hervé COLLET, Aurélie JOSSELIN, Joseph QUENOUILLÈRE, Diane NAUT, France LEMAITRE, Aline BOUVIER.

Absents excusés : Daniel CHOTARD.

Secrétaire de séance : Aurélie JOSSELIN.

Date de publication du procès-verbal :
19/01/2026

12.01.2026 – 05 **CONTRÔLE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES : RAPPORT DES ACTIONS ENTREPRISES À LA SUITE DES OBSERVATIONS ET DES RECOMMANDATIONS**

Pour rappel : la chambre régionale de comptes Bretagne a procédé, dans le cadre de son programme de travail, au contrôle des comptes et à l'examen de la gestion de la commune à compter de l'exercice 2018 jusqu'en 2024.

- Entretien de début de contrôle : 10 avril 2024 ;
- Entretien de fin de contrôle : 13 juin 2024 ;
- Arrêt des observations provisoires : 11 juillet 2024 ;
- Arrêt des observations définitives : 10 octobre 2024 ;
- Présentation du rapport au conseil municipal : 9 décembre 2024 ;

Par lettre du 10 juin 2025, la chambre régionale des comptes rappelait les termes de l'article L.243-9 du code des juridictions financières qui dispose que « dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur présente dans un rapport les actions entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes ».

Monsieur la Maire donne lecture de ce rapport (en annexe), objet de ce point à l'ordre jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de ce rapport qui sera transmis à la chambre régionale des comptes.

Fait à La Baussaine, le 12 janvier 2026.
Pour extrait certifié conforme au registre
Le Maire, Jérémy LOISEL

MAIRIE DE LA BAUSSAINE
RF
35190